

sanctions et d'interdire la vente ou la fourniture à la République fédérale de Yougoslavie (RFY), y compris au Kosovo, d'armes et de matériel connexe, et d'interdire également l'armement et l'entraînement pour des activités terroristes. Le Conseil a mis sur pied un comité chargé de surveiller l'application et le respect des sanctions imposées. Puisque que les Nations Unies n'avaient pas de présence politique au Kosovo, des évaluations de la situation faites par l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OCDE), ainsi que des renseignements fournis par la Russie, la Commission du Danube et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) sont reproduits en annexe à certains rapports.

La situation évoluant au Kosovo, les rapports reflètent l'état de cette situation au moment de leur rédaction et constatent, entre autres choses, de qui suit : des affrontements violents presque quotidiens le long des frontières avec l'Albanie et dans d'autres parties du Kosovo, l'augmentation concomitante du nombre de victimes civiles, l'utilisation d'armes lourdes contre des non-combattants; des attaques et des menaces contre la police, des militaires et des civils de la part de l'armée de libération du Kosovo; une augmentation du nombre d'incidents dans lesquels des civils attaquent d'autres civils pour des motifs ethniques; un accroissement constant du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays et un afflux de réfugiés en Albanie en raison de l'escalade de la violence dans les deux camps; l'incendie et la destruction de maisons; les passages illégaux de la frontière et les violations de l'espace aérien; les restrictions à l'entrée au Kosovo pour les diplomates étrangers et les journalistes; le blocage de certains secours humanitaires, y compris de nourriture; un usage excessif de la force par la police serbe; l'usage de la violence pour supprimer la dissidence politique ou poursuivre des objectifs politiques; un ralentissement de la production vivrière locale et la possibilité d'une pénurie de vivres; des informations selon lesquelles des réfugiés de retour chez eux, de jeunes hommes pour la plupart, ont été emmenés par la police pour des « entretiens instructifs »; des actions de la police visant à empêcher les réfugiés revenus chez eux de faire les récoltes; un manque de médicaments essentiels et l'effondrement des services de santé de base.

Les rapports contiennent des informations fournies par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme qui portent notamment sur ce qui suit : des arrestations arbitraires pour interrogatoire; des détentions avant procès pendant des périodes allant bien au-delà de la limite légale; des indications selon lesquelles certaines personnes ont été tenues en détention non reconnue; un nombre croissant de cas où des albanais du Kosovo, militants politiques, avocats, travailleurs humanitaires et membres du personnel médical, ont été arrêtés et interrogés par la police; de la torture et des mauvais traitements durant la détention avant procès et au moins quatre cas allégués de décès en détention; dans des procès politiquement délicats, de graves préoccupations au sujet de l'indépendance des tribunaux

et de l'accès des accusés à un conseiller juridique; l'enlèvement par des Albanais du Kosovo – qu'on croit membre de l'Armée de libération du Kosovo – de civils serbes, kosovars albanais et romanis, aussi bien que de policiers serbes; le meurtre de certaines des personnes enlevées et le brûlage des corps dans un crématorium de fortune; enfin, l'assassinat en masse de civils, certains corps montrant des signes de mutilation.

Déclaration du Président

En août 1998, le Président a fait, au nom du Conseil de sécurité, une déclaration (S/PRST/1998/25) dans laquelle le Conseil, notamment : exprime une grave préoccupation à propos des combats intensifs au Kosovo, des effets dévastateurs sur la population civile et du nombre considérablement accru de réfugiés et de personnes déplacées; exprime l'inquiétude que le nombre croissant de personnes déplacées, couplé à l'approche de l'hiver, puisse conduire à un désastre humanitaire encore plus grand; affirme le droit de tous les réfugiés et personnes déplacées de revenir chez eux; met en relief l'importance d'un accès continu et sans obstacle des organisations humanitaires à la population touchée; exprime une inquiétude face aux informations faisant état d'un nombre croissant de violations du droit international humanitaire; demande un cessez-le-feu immédiat; réaffirme l'engagement de tous les États envers la souveraineté et l'intégrité territoriale de la RFY; accueille favorablement l'annonce, par le chef de la communauté albanaise du Kosovo, de la formation d'une équipe de négociation pour représenter les intérêts de cette communauté.

Résolutions du Conseil de sécurité

Dans la résolution de septembre 1998 sur la situation au Kosovo (S/RES/1199), le Conseil : prend note de l'opinion du procureur du Tribunal criminel international pour l'ex-Yougoslavie (7 juillet 1998) selon laquelle la situation au Kosovo constitue un conflit armé relevant du mandat du Tribunal; exprime une grave inquiétude face aux intenses combats au Kosovo et en particulier à l'usage excessif et sans discernement de la force par les forces de sécurité serbes et l'Armée yougoslave, ce qui a fait de nombreuses victimes civiles et entraîné beaucoup de déplacements; exprime une profonde inquiétude face au flot de réfugiés vers le nord de l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et autres pays européens à la suite de l'utilisation de la force au Kosovo, de même qu'à l'égard de l'augmentation du nombre de personnes déplacées à l'intérieur du Kosovo et d'autres parties de la RFY; réaffirme le droit de tous les réfugiés et de toutes les personnes déplacées de revenir chez eux en sécurité; condamne tous les actes de violence pouvant être commis par l'une ou l'autre des parties, le recours, par quelque individu ou groupe que ce soit, au terrorisme pour l'atteinte d'objectifs politiques, ainsi que tout soutien extérieur à de telles activités au Kosovo; exprime sa profonde inquiétude au sujet de la détérioration rapide de la situation humanitaire et donne l'alarme face à l'imminente catastrophe humanitaire ainsi qu'aux informations faisant état de violations croissantes des